

Concurrence dans le secteur de l'énergie :

Ça gaze pour le duopole !

Le Collectif Libre Choix propose sa lecture des chiffres de l'Observatoire des marchés de l'électricité et du gaz

Paris, 5 mars 2009

Les chiffres de l'Observatoire des marchés de l'électricité et du gaz publiés au début du mois de mars 2009 par la CRE, et portant sur le quatrième trimestre 2008, prouvent une nouvelle fois le maintien de la dominance des deux acteurs qui tiennent le marché de l'énergie dans notre pays et la quasi-inexistence de concurrence dans ces domaines, dix-huit mois après une médiatique ouverture du marché aux particuliers.

Le Collectif Libre Choix propose son analyse des chiffres et dénonce, à nouveau, le manque de concurrence dans le secteur de l'énergie ainsi que l'attitude prédatrice du duopole de GDF Suez et d'EDF.

Dans son Observatoire des marchés de l'électricité et du gaz publié le 2 mars 2009, la CRE révèle que la concurrence dans le secteur du gaz est un trompe l'œil et que le marché est bien verrouillé par le duopole EDF-GDF Suez.

En effet, si l'on s'en tient à une lecture au premier degré du rapport de la CRE, même si les chiffres sont loin d'être satisfaisants, le marché semble s'ouvrir doucement avec, **sur un total de 10 800 000 sites, 416 000 qui ont choisi un fournisseur dit alternatif, soit 3,9%.**

Mais, une lecture un peu plus approfondie nous indique qu'EDF est compté comme acteur alternatif du gaz !

Bien sûr, personne ne s'en offusque car depuis la séparation d'EDF avec GDF, les deux sociétés sont indépendantes et mènent leurs propres vies. Donc, quand EDF vend du gaz, EDF est considéré comme un acteur alternatif sur le marché du gaz. Sauf que pour le grand public, habitué depuis toujours à payer des factures à « EDF-GDF », la chose n'est pas si évidente. Voici donc deux marques, dont la notoriété et la réputation sont le fruit de longues années de service public financé par le contribuable, qui se retrouvent privatisées et dont les nouveaux actionnaires bénéficient d'un « effet de traîne » qui leur permet de profiter de la préférence et du manque d'information des consommateurs.

C'est précisément cet « effet de traîne » qui avait motivé l'**amendement proposé par le Collectif Libre Choix** à la Loi de Modernisation de l'Economie en juillet 2008. Cet amendement prévoyait de **rendre obligatoire le changement de nom et d'identité graphique pour un service public entrant sur le marché concurrentiel**.

Il n'est donc pas étonnant de constater **qu'EDF capte l'écrasante majorité des consommateurs qui « sont passés à la concurrence » : 325 766 sur 416 000 !** Ainsi la **part de marché des acteurs alternatifs** autres qu'EDF, et en dépit de leurs efforts marketing et commerciaux, atteint le chiffre record de **0,84%**.

Qui peut encore parler d'ouverture du marché avec un tel chiffre, 18 mois après l'ouverture ?

Si, de toute évidence, le consommateur français ne tire qu'un trop faible bénéfice de l'ouverture à la concurrence du marché du gaz, ce n'est pas vrai pour l'Etat. En effet, pour ce dernier, principal actionnaire du duopole, les bénéfices ne s'arrêtent pas aux dividendes distribués. La pseudo concurrence entre EDF et GDF Suez associée à des pratiques commerciales et tarifaires dont on ne peut pas dire qu'elles soient particulièrement transparentes, permettent à l'Etat de faire sortir du tarif réglementé de nombreux consommateurs sans pour autant leur faire bénéficier des effets attendus de la concurrence en terme de pouvoir d'achat.

En conclusion, la recette est facile à comprendre :

- 1) Pousser à la sortie du tarif réglementé tout en gardant les consommateurs dans le giron du duopole en les privant délibérément d'information sur l'ouverture du marché ;
- 2) Faire croire que la concurrence existe en faisant passer EDF pour un acteur alternatif.

Qui peut encore dire que la concurrence existe dans le gaz ?

Le « tam-tam » médiatique » du duopole détourne les consommateurs des véritables acteurs de l'ouverture du marché et des bénéfices réels qu'ils peuvent en attendre, alors qu'ils dépensent, chaque année, plus de 6 milliards d'euros pour leurs achats de gaz naturel .

Pour plus de détails sur les derniers chiffres publiés par la CRE : www.cre.fr

Le Collectif Libre Choix en bref :

Le Collectif Libre Choix a été créé le 7 mai 2008 à l'initiative d'acteurs alternatifs opérant dans différents secteurs d'activités et qui font tous le constat qu'en France, et en dépit des discours et des bonnes résolutions, la concurrence, ça ne marche pas !

Les membres du collectif « Libre Choix » ont décidé de tout mettre en œuvre pour alerter l'opinion et les pouvoirs publics sur les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien sur leur marché respectif.

Plus d'informations sur : www.collectiflibrechoix.com

Contact presse :

Benoît Chamontin

Tél. : 01 46 99 10 89

Mail : bchamontin@aromates.fr

